

**Légende :**

**Périmètre du Secteur Sauvegardé :** [Ligne violette épaisse]

**Secteurs :** [Ligne noire pointillée]

**Monuments historiques (MH - ISMH)**

- [Carré noir] Immeubles, partie d'immeubles, façades ou fragments, toitures, jardins, etc... protégés par la législation sur les monuments historiques.
- [Étoile] Cour, arc de triomphe, cheminée, clocher, etc... à préserver, à restaurer, à compléter, à réhabiliter, à remettre en valeur, à restaurer, à compléter, à réhabiliter, à remettre en valeur, à restaurer, à compléter, à réhabiliter, à remettre en valeur.
- [Étoile dans un carré] Zone délimitée sur plan PSMV-Soi et tréfonds MH.

**Constructions existantes**

- [Hachures diagonales] Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits.
- [Hachures diagonales inversées] Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'altération, l'enlèvement sont interdits, ou la modification à des fins de conservation est autorisée.
- [Hachures horizontales] Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être maintenu, modifié ou remplacé.
- [Carré blanc] Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'aménagement public ou privé.
- [Carré rose] Ecôttement.
- [Carré orange] Surélévation.
- [Carré vert] Modification.
- [Ligne rouge] Règles particulières émises en vue de la mise en valeur de l'architecture et du cadre bâti.
- [Carré blanc avec trait rouge] Composition : restitution d'une composition architecturale.
- [Carré blanc avec trait orange] Couverture : restitution d'un couvèvement.
- [Carré blanc avec trait vert] Débord de toit : restitution d'un débord de toit à chevrons.
- [Carré blanc avec trait bleu] Matériaux : suppression de matériaux parasites, dévalant la typologie de façade.
- [Carré blanc avec trait noir] Constructions non protégées établies sur le domaine public pouvant être maintenues, modifiées ou remplacées.

**Constructions neuves**

- [Carré rouge] Emprise de construction imposée.
- [Carré orange] Superposition des dispositions : Démolition et emprise de construction imposées.
- [Carré vert] Alignements nouveaux imposés.

**Fond de plan**

- [Carré gris] Arbre
- [Carré blanc] 51 Parcelle et numéro.
- [Carré blanc] 35 Habillage linéaire divers.
- [Carré blanc] 13 Numéro d'adresse.
- [Carré blanc] 13 Surface hydrographique.
- [Carré blanc] 13 Allimétrie (NGF)
- [Carré blanc] Emprise de voie - RN113

**Vues et perspectives**

- [Triangle rouge] Vues et perspectives sur monument à préserver.
- [Triangle orange] Vues et perspectives sur bâti à préserver.
- [Triangle vert] Vues et perspectives sur Rhône à préserver.
- [Triangle bleu] Vues et perspectives paysagères à préserver.

**Espaces libres**

**Espaces libres à dominante minérale**

- [Carré gris] Espace libre existant à dominante minérale à conserver.
- [Carré blanc] Cour.
- [Carré gris foncé] Espace libre existant à dominante minérale avec cotées à conserver.
- [Carré blanc] Espace libre à dominante minérale à aménager ou à créer.

**Espaces libres à dominante végétale**


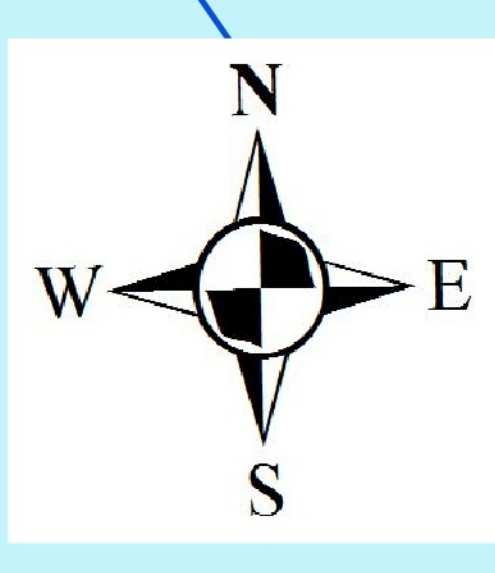
- [Carré vert foncé] Espace libre existant à dominante végétale à conserver.
- [Carré vert clair] Espace libre à dominante végétale à créer.
- [Carré vert] Jardin.
- [Carré vert foncé] Superposition des dispositions : Démolition et espace libre à dominante végétale à créer.
- [Carré vert foncé] Composition végétale (mail, alignement, arbre isolé), à conserver et renouveler.
- [Carré vert foncé] Composition végétale (mail, alignement, arbre isolé), à créer.

**Patrimoine de l'eau**

- [Carré bleu] Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur.
- [Carré bleu foncé] Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur (fontaine).
- [Carré bleu clair] Patrimoine de l'eau à créer et/ou remettre en valeur.

**Passages**

- [Ligne orange] Passage existant à conserver.
- [Ligne rouge] Passage à créer.
- [Ligne verte] Passage à créer (voie verte).
- [Ligne bleue] Début et fin de traitement piéton.
- [Ligne rouge pointillée] Voie à modifier.

**Planche 2****Planche 3**